

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 66 (1971)
Heft: 3-fr

Vorwort: Introduction
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Introduction

Le présent fascicule est consacré en bonne partie à l'objet principal de l'Ecu d'or 1971: Morat. Une somme de 100000 francs sur le produit de la vente sera la base de départ d'un onéreux programme de restaurations, de consolidations et d'assainissements,

Morat

Aucune petite ville de notre pays n'est aussi fortement enracinée dans la conscience historique du Suisse que Morat. Même durant les époques comme la nôtre, où l'on assiste à une remise en question de la force des traditions, Morat a vu, sans interruption jusqu'à nos jours, s'accroître le potentiel de l'histoire. Morat a survécu à la chute de l'ancienne Confédération et aux années difficiles de la fondation de l'Etat fédératif. Tout porte à croire qu'il ne sera pas soumis au gigantesque bouleversement de la face du monde vécu par notre génération. Morat: le nom rappelle les plus fières périodes de notre passé où les huit et bientôt treize cantons confédérés, jusque-là soumis à l'histoire, vont soudain infléchir son cours et devenir des facteurs de puissance déterminants dans la politique européenne. Morat: le nom évoque dans nos souvenirs la fidélité, la constance et l'attachement aux valeurs reconnues jadis et considérées aujourd'hui encore comme telles.

Passés les quartiers extérieurs récents, le visiteur de la vieille ville reste impressionné par la solidité et la puissance de ses tours et de ses murailles. Aucune autre ville de Suisse, même Fribourg, n'a conservé des fortifications médiévales aussi complètes que Morat. Ici, une douzaine de tours unies par un mur d'enceinte veillent sur la banlieue. Avant la vague d'expansion actuelle, cette muraille entourait au sud, en un trapèze allongé, la fondation zaehringienne de la fin du XIIe siècle et l'unique agrandissement au sud-est, entrepris sur l'ordre du roi Conrad IV. A l'origine, deux rues longitudinales, la Grand-Rue, parallèle au lac, et la rue de l'Hôtel-de-Ville, étaient unies par trois étroites ruelles transversales. Elles furent complétées vers la terre ferme par une troisième rue parallèle, la rue de l'Eglise allemande.

Sur les berges couronnées par les murailles, le long de la voie romaine Avenches-Montilier, se développa une banlieue, encore défendue, à la fin du moyen âge, par deux tours. L'ancien quartier du Ryff, qui tire son nom du mot français «rive», était autrefois habité par des bateliers et des pêcheurs. Aux XVIIe et

XVIIIe siècles, le vin était entreposé dans les vastes caves encore existantes, à côté des écuries des maisons bourgeoises.

XVIIIe siècles, le vin était entreposé dans les vastes caves encore existantes, à côté des écuries des maisons bourgeoises.

Ici et là réapparaissent clairement les traces de l'époque faste de l'histoire de Morat: les murs construits de 1238 à 1242, selon la volonté des souverains Hohenstauffen. Ils s'élèvent à environ trois mètres cinquante, soit douze pieds au-dessus du sol. Les parties non crépies laissent apparaître les galets enrobés dans l'enduit.

Morat reçut, après l'extinction des ducs de Zaehringen, l'immédiateté impériale. Il dut cependant, comme Berne en 1255, accepter le protectorat des comtes de Savoie, qui en firent un point d'appui de leur expansion vers le Plateau. Plus tard, avec Grassbourg et Schwarzenbourg, il assura la sécurité des frontières nord, des possessions sises entre les lacs de Genève et Neuchâtel. Pierre II, respectueusement nommé par ses contemporains «le petit Charlemagne», rénova et agrandit le château défendant l'extrémité sud-ouest de la ville. Son donjon carré et ses tours rondes, caractéristiques des techniques savoyardes, commandaient le trafic lacustre et la route de Lausanne à Berne.

La surélévation des murailles, au moyen de blocs taillés assez grossièrement, peut être attribuée, non sans raisons, à Amédée VII, qui octroie à la ville sa charte de franchises en 1377. En 1475, le territoire de Morat, jusque-là d'obédience savoyarde, passe à Berne et Fribourg. L'administration bernoise renforce en toute hâte les fortifications. Après le siège de Morat par Charles le Téméraire, dont l'artillerie avait endommagé les murs, de nouveaux travaux furent nécessaires. Ces restaurations furent exécutées avec des blocs de molasse de grandeur moyenne, soigneusement appareillés. Ce couronnement, avec les toits des chemins de ronde érigés en 1480, contribue pour une large part à l'aspect actuel des fortifications.

Les tours, généralement semi-circulaires, dominent la muraille. Seules les larges portes, soit la porte d'en bas, ou porte de Berne, complètement rénovée de